

# LE VERRE POURQUOI ET COMMENT LE TRIER ?



Plus d'infos sur [sytrad.fr](http://sytrad.fr)



*En triant votre verre,  
votre emballage devient  
une nouvelle ressource et  
connaît une nouvelle vie !*



# Le verre se recycle à l'infini...

1.



Pour être recyclé, le verre doit être déposé dans le bac vert.

## AU CONTENEUR DE TRI

Bouteilles (vin, huile...),

Flacons (parfums vides...),

Bocaux (confiture, moutarde, pâte à tartiner, conserves en verre...),

Pots (yaourts, pots de bébé...).



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les bouchons et couvercles en métal peuvent se déposer dans le bac jaune, avec les boîtes de conserve.

Aujourd'hui, les consignes de tri sont généralement indiquées directement sur les emballages.

Par votre geste de tri, le verre recyclable devient du verre recyclé.

4.



2.

Le verre est acheminé au centre de traitement pour être nettoyé, trié et débarrassé de ses impuretés.

## ATTENTION AUX FAUX-AMIS !

Verres cassés, miroirs, ampoules électriques, vaisselle (verres, vases ou plats cassés) en verre ou en porcelaine, pots de fleurs, rétroviseurs, écrans de télévision, vitrocéramique (plaque d'insert de cheminée ou de poêle à bois), pyrex... sont **à apporter en déchèteries !**

1 tonne d'emballages en verre recyclée



660 kg de sable, 100 kg de charbon, 100 kg de pétrole économisés et 1,2 tonne de matières premières vierges non prélevée !

3.



Le verre est ensuite acheminé à la verrerie pour être recyclé. Il sera fondu à 1500° Celsius.

Le calcin, verre issu de la collecte, permet la fabrication de nouveaux emballages en verre.

Le verre, collecté sur le territoire, est recyclé par l'entreprise O.I. MANUFACTURING en Ardèche. Un bel exemple d'économie circulaire !

1

bouteille en verre de 75 cl. triée



nouvelle bouteille en verre de 75 cl. recyclée

# ... s'il est déposé dans le conteneur de tri !



**7 BOUTEILLES SUR 10 SONT AUJOURD'HUI ACHEMINÉES À LA VERRERIE POUR CONNAÎTRE UNE NOUVELLE VIE**

Merci pour ce geste de tri ! Cependant, encore 30 % du verre recyclable n'est pas jeté dans le bon conteneur. Ce verre, jeté avec les ordures ménagères, est enfoui et mettra près de 4 000 ans pour se décomposer !

Notre objectif : 10 bouteilles sur 10 !

## Jeter du verre dans la poubelle d'ordures ménagères coûte 15 fois plus cher que de le trier.



**LE TRI DU VERRE PERMET, GRÂCE AU RECYCLAGE, D'AMOINDRIR LES COÛTS ET D'ÉCONOMISER DE LA MATIÈRE PREMIÈRE.**

A l'heure actuelle, les bouteilles, pots et bocaux en verre représentent encore 12 % du poids des ordures ménagères résiduelles.

Lorsque le verre n'est pas trié, il est enfoui, stocké à jamais sans possibilité d'être réutilisé. De plus, le coût de la collecte du verre, lorsqu'il est mélangé aux ordures ménagères, est largement supérieur à celui d'une collecte de verre trié.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

- 17 : nombre d'usines verrières en France.
- 47 kg : poids des emballages en verre utilisés chaque année par habitant en France.
- 1974 : date depuis laquelle on recycle le verre en France.
- 4 500 : nombre d'années depuis lesquelles on fabrique du verre.
- 15 800 tonnes : quantité de verre triée sur le territoire du SYTRAD sur une année.
- 3,3 millions : tonnage de verre produit en France, dont 2 millions de tonnes issues du verre recyclé.

## 3 bouteilles sur 10 sont encore jetées dans le conteneur d'ordures ménagères.



#RecyclonsLeVerre

## Les emballages en verre sont recyclables à l'infini, s'ils sont triés !



#RecyclonsLeVerre

**LE VERRE D'EMBALLAGE SE RECYCLE À 100 %, INDÉFINIMENT ET SANS AUCUNE PERTE DE QUALITÉ.**

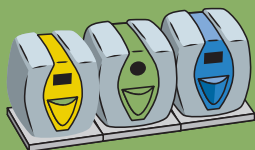
Sa fabrication, à partir de calcin, nécessite moins d'énergie que la fabrication de verre neuf (20 % en moyenne), permet d'économiser des matières premières mais aussi de limiter les émissions de CO2 (gaz à effet de Serre).

Elle participe donc au développement durable et est un acteur de l'économie circulaire !

# Quel déchet pour quelle poubelle ?

## DÉCHETS RECYCLABLES

(bouteilles en plastique, papiers, cartons.. et verre !)



Bac de tri

## DÉCHETS SPÉCIFIQUES

(encombrants, peintures...)



Déchèterie

## AUTRES DÉCHETS

(non recyclables et non dangereux)



Poubelle d'ordures ménagères  
(pensez à composter vos déchets organiques !)

Le **SYTRAD**, **SY**ndicat de **T**raitement des déchets **A**rdèche **D**rôme, assure une mission de service public : le traitement des déchets ménagers et assimilés produits par les habitants de son territoire.

Il s'engage également aux côtés de ses 13 structures intercommunales (soit près de 350 communes et 510 000 habitants) en faveur du tri des déchets, tout comme leur recyclage, leur valorisation ou leur réduction à la source.

---

Plus d'infos sur [sytrad.fr](http://sytrad.fr)

---